



BIOCOM OUEST

Assistance – Réseau - Formation

Syndicat des Biologistes de Bretagne et Pays de Loire

« Le Kléber » 55 bis rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE Tél. : 02.23.45.04.05 Fax : 02.23.45.04.08 jftourtelier@biologistes-village.com

CPO BIOCOM OUEST



BIOCOM OUEST est une SARL créée en 1996 dont l'actionnaire unique est le Syndicat des Biologistes de Bretagne et Pays de Loire.



S'appuyant sur le concentrateur CPO, elle propose **aux biologistes de toutes régions** un service de téléfacturation dont le coût modeste sera pris en charge par les CPAM dans le cadre du développement de Sesam Vitale (0.05 euros TTC par dossier plafonné à 200 euros par mois dès signature des syndicats nationaux).



CPO traite actuellement plus de 4 millions de factures par mois sur l'ensemble de la France, dont 648 120 par mois pour 312 laboratoires répartis sur 31 départements – Métropole et outre mer (CPO/BIOCOM).



Dans le cadre de la norme B2 OCT permettant le tiers payant intégral part principale (CPAM) et part complémentaire (Mutuelle), elle signe des conventions avec les complémentaires partenaires.



Les complémentaires partenaires signataires de notre convention reversent 0.05 euros TTC par dossier à BIOCOM OUEST dans le cadre de la participation aux frais de gestion. **Cette somme est reversée pour partie aux laboratoires adhérents à hauteur de 0.03 € TTC/dossier** dans un plafond de 4000 dossiers/mois, soit 120 € TTC/mois.

RENSEIGNEMENTS ET TARIFS A VOTRE DISPOSITION

Au 02.23.45.04.05 – www.biologistes-village.com

Services administratifs

BIOCOM OUEST

Tél. : 02 23 45 04 05

Fax : 02 23 45 04 08

Services techniques et informatiques

CPO

Tél. : 02 99 86 05 00

Fax : 02 99 86 05 05

Le CPO a reçu l'agrément du secrétariat à la santé pour son application sur le Réseau Santé Social (24/07/00).

TARIFS DE TELETRANSMISSIONS

2 formules de téléfacturation sont à votre disposition :



TRANSMISSION PAR X MODEM

Coût mensuel HT (non compris les communications Transpac si utilisation) :

- Moins de 400 dossiers/mois : **15 € HT forfait**
- Plus de 400 dossiers/mois : **15€ + 0.015 €/ doss.**

Exemple : pour 1000 dossiers /mois : 15 € +
(1000 x 0.015 €) = 30 € HT par mois



TRANSMISSION VIA INTERNET

Coût mensuel HT : **Forfait de 40 € HT** (nombre de dossiers illimités), ramené à 15 € HT jusqu'à 400 dossiers/mois.

Ce forfait comprend :

- Fourniture et accès internet (hors communications locales)
- Fourniture de 2 boîtes aux lettres : une dédiée spécifiquement aux FSE et l'autre d'utilisation libre pour le LABM
- Transmission de toutes les factures en nombre illimité



TIERS PAYANT

Tiers payant possible avec les complémentaires partenaires du SBBPL, c'est à dire toute complémentaire ayant signé la convention. Cet accord prévoit le reversement de 0.05 € TTC par facture télétransmise à BIOCOM OUEST. Depuis le 1^{er} janvier 2005, BIOCOM OUEST reverse 0.03 €TTC par facture à chaque laboratoire, dans un plafond mensuel de 120 €TTC (4000 dossiers).



NOUVEAU SERVICE : LE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Il vous est désormais possible de vérifier par un bordereau en fin de mois, ou en temps réel via internet, quel dossier a été réellement payé sur votre compte bancaire (descriptif joint).

LE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

1 - Un nouveau service accessible aux professionnels de santé

Soucieux de faciliter le travail des professionnels de santé dans le traitement et le suivi du service tiers payant, le CPO (Concentrateur des Professionnels de santé de l'Ouest) met à disposition un service de rapprochement bancaire via la société BIOCOT OUEST.

Le CPO depuis déjà 14 ans propose aux professionnels de santé de télétransmettre les feuilles de soin électroniques aux organismes de façon quasi instantanée. Depuis longtemps déjà les retours des caisses permettaient aux professionnels de santé de savoir quel dossier avait été traité ou non par l'organisme.

Le nouveau service proposé par le CPO permet d'aller plus loin dans le suivi des remboursements des caisses. Grâce au rapprochement bancaire il va vous être possible de vérifier par un bordereau en fin de mois, ou en temps réel via Internet, quel dossier a été réellement payé sur votre compte bancaire.

2 - Principe de fonctionnement du service

A partir des RSP (rejet, signalement, paiement) envoyés par les caisses et des avis de virement recueillis auprès des banques du professionnel de santé, le CPO a imaginé un logiciel permettant la synthèse de ces informations. Il est ainsi possible de connaître à tout moment l'état de règlement des factures émises.

3 - Les prestations fournies par le service

La prestation que vous fournit le service de rapprochement bancaire se concrétise de deux manières :

- 1) Un accès sécurisé à la partie rapprochement bancaire du site CPO:
Sur ces pages qui sont seulement accessibles par mot de passe et totalement sécurisées, vous pourrez :
 - Consulter les virements effectués sur votre compte bancaire en totalité et par organisme
 - Accéder au module de recherche de facture
 - Consulter la situation de vos règlements
 - Consulter le solde par organisme
 - Saisir manuellement des retours
 - Imprimer en ligne le bordereau décrit ci-dessous
 - Consulter les statistiques (délais de règlement des caisses, délais de virement, volume et répartition par organisme...)
 - Consulter et éditer les factures non payées ou non rapprochées par organisme et par mois
- 2) L'envoi d'un bordereau récapitulatif le 20 du mois suivant selon le support choisi (E-mail, Fax, fichier texte retour). Sur ce bordereau vous aurez une synthèse de toutes les informations qui vous sont nécessaires :
 - Pour les lots émis au cours du mois :
 - une synthèse ressortant le montant facturé,
 - les règlements, les rejets et les paiements rapprochés des factures émises.
 - Pour les virements émis dans la même période :
 - la somme des virements reçus,
 - la somme des virements qui ont pu être rapprochés,
 - la somme de ceux qui n'ont pu l'être.
 - Par organisme :
 - la liste de ceux pour lesquels manquent des retours ou des virements,
 - la liste des retours non associables à des envois,
 - les retours négatifs (Santé-Pharma),
 - les virements associables à l'organisme mais qui n'ont pu être rapprochés.
 - Les retours sans allers
 - La liste des virements qui n'ont pu être rapprochés
 - La liste des virements dont le libellé n'a pu être associé à un organisme

Le coût est de **30 € HT** par mois auxquels s'ajoute l'abonnement au service télématique de votre ou vos banques. Cette somme sera répercutée sur la facture mensuelle de télétransmission de **BIOCOT OUEST**.